

## Motion de soutien aux collègues chercheur.se.s sanctionné.e.s par Pékin

Le 22 mars 2021, l'Union européenne a annoncé des sanctions contre quatre officiels chinois, responsables de la conception et de l'implémentation des campagnes d'internement massif et de l'appareil sécuritaire dans la région ouïghoure<sup>1</sup>. Ces politiques répressives touchent aussi l'ensemble du monde universitaire ouïghour, comme l'ULB l'avait souligné dans sa [motion de soutien aux collègues ouïghours](#) en novembre 2018. Les fonctionnaires de haut rang sanctionnés par l'Union européenne sont dénoncés pour de graves atteintes aux droits humains, accusations qui reposent sur les nombreux éléments accumulés au cours des trois dernières années par les chercheurs et journalistes actifs sur la question ouïghoure. C'est la première fois depuis les événements de Tiananmen en 1989 que l'Union européenne prend de telles mesures vis-à-vis de la République populaire de Chine. Il s'agit en outre d'une action coordonnée avec les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne, dont les gouvernements ont de même condamné la politique chinoise dans la région ouïghoure.

En réponse, Pékin a désigné dix ressortissants européens, dont le parlementaire belge Samuel Cogolati, ainsi que neuf individus et quatre entités britanniques, leur imposant des sanctions similaires pour « avoir répandu, avec malveillance, mensonges et désinformation ». Les dix-neuf individus visés sont confrontés à l'interdiction d'entrer en Chine, à Hong Kong et à Macao ; tous les membres de leur famille immédiate sont également concernés. Parmi eux, figurent deux chercheurs dont les travaux ont été déterminants dans notre connaissance et compréhension de la crise ouïghoure : le chercheur allemand [Adrian Zenz](#) (actuellement basé aux États-Unis à la Victims of Communism Memorial Foundation) et la chercheuse [Joanne Smith-Finley](#), professeure à l'Université de Newcastle, spécialiste de la région ouïghoure et responsable de la coordination des relations avec les partenaires chinois de son université depuis plus de deux décennies. La sanction de Pékin concerne un troisième chercheur, [Björn Jerdén](#), directeur du centre Chine de l'Institut suédois des affaires internationales ; et l'institut de recherche indépendant européen (think tank) [MERICS](#) (Mercator Institute for China Studies), basé à Berlin, qui implique une trentaine d'experts.

Cette surenchère des sanctions de la part de Pékin s'accompagne de tentatives d'intimidation et d'insultes à l'encontre de chercheurs européens qui s'expriment librement et en contradiction avec les politiques chinoises actuelles, notamment à Hong Kong et vis-à-vis des Ouïghours ou de Taiwan. Ainsi, au cours des derniers jours, [Antoine Bondaz](#), enseignant à Science Po Paris et chargé de recherche à la Fondation pour la Recherche stratégique, spécialiste de l'Asie du nord-est, a été publiquement traité, via le compte Twitter de l'ambassade de Chine à Paris, de « petite frappe », puis de « hyène folle » et de « vilain » par un communiqué officiel de cette même ambassade<sup>2</sup>.

L'ULB tient à exprimer son soutien ferme et appuyé aux universitaires et chercheurs qui font usage avec rigueur et professionnalisme de leur liberté académique pour s'exprimer sur des sujets d'importance majeure, et qui participent ainsi à une meilleure connaissance de la Chine dans le monde et particulièrement en Europe. Les campagnes de dé-crédibilisation de leur recherche et l'inaccessibilité au terrain et aux collaborateurs en Chine sont des entraves sérieuses à leur liberté académique. Cette situation constitue en outre une rupture répréhensible des termes définis par l'UNESCO dans ses *Recommandations concernant le statut du personnel enseignant dans l'éducation supérieure* de 1997, qui appelle tous les membres de l'ONU (dont

---

<sup>1</sup> [https://www.lemonde.fr/international/article/2021/03/22/ouighours-l-union-europeenne-prend-des-sanctions-contre-la-chine-qui-replique\\_6074063\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2021/03/22/ouighours-l-union-europeenne-prend-des-sanctions-contre-la-chine-qui-replique_6074063_3210.html)

<sup>2</sup>

la Chine) à protéger la liberté de penser, d'expression et de mouvement des personnels enseignants et en particulier leur droit de diffuser librement les résultats de leurs recherches.

De ce fait, les sanctions émises par Pékin deviennent une préoccupation essentielle de l'ensemble de la communauté académique internationale. L'ULB appelle donc les universités en Belgique et en Europe à afficher leur solidarité en dénonçant les sanctions imposées à nos collègues.